



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 20/2025

PRESENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SÉANCE
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

relatif à

L'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du Quai Alfred-Chatelanat

Date de la commission : mardi 24 février 2026, à 15h00
Directement sur le quai Alfred-Chatelanat



COMMUNE de VEYTAUX
Préavis No 20/2025 – Réfection du Quai Alfred-Chatelanat

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les travaux liés à la réfection du Quai-Chatelanat pour le tronçon allant du kiosque du petit port jusqu'au pont de la Veraye.

2. ETAT ACTUEL DU QUAI-CHATELANAT

L'état actuel des quais est, à bien des égards, à déplorer. Le revêtement en goudron, posé il y a plusieurs décennies, présente aujourd'hui de nombreuses dégradations : fissures, affaissements et irrégularités importantes. Les racines des arbres situés le long du quai ont, au fil des ans, soulevé et cassé le bitume, créant de grosses bosses et déformations qui nuisent considérablement à la circulation sur les quais.

Ces détériorations rendent les quais inconfortables et parfois dangereux pour les usagers de tous âges.

Au-delà de la simple question du revêtement, la configuration actuelle des quais ne répond plus pleinement aux attentes contemporaines en matière de convivialité et de qualité des espaces publics. La prédominance du revêtement bitumé, combinée à une végétation insuffisante, appauvrit la qualité paysagère de ce site pourtant emblématique de notre commune.

Face à ce constat, la Municipalité souhaite engager une réfection complète des quais, avec une approche globale intégrant à la fois la rénovation du revêtement bitumineux, la requalification de l'espace public et le raccordement, accessible toute l'année, du réseau d'eau potable du kiosque.

L'objectif est de reverdir les quais en mettant en avant l'esthétisme, la diversité des essences et la production florale tout au long de l'année, et de redonner aux rives un caractère accueillant et champêtre, en créant un lieu de détente.

La volonté de la Municipalité est donc d'agrandir l'espace vert en réduisant l'espace routier.



3. RACCORDEMENT A L'EAU POTABLE

La décision de raccorder le kiosque à l'eau potable depuis le quai Ami Chessex fait suite à un constat du SIGE qui remet en question la conduite actuelle qui dessert le local de la vigne de Chillon, ainsi que le kiosque.

En effet, cette conduite ne garantit pas la qualité de l'eau distribuée à cause de l'exposition de celle-ci et de sa longueur. Pour garantir une hygiène conforme, il faudrait laisser l'eau couler quelques minutes avant chaque utilisation. Dans ces conditions, le SIGE ne pourra pas accepter encore longtemps cette installation.

Autre raison, ce raccordement n'est pas hors gel, il est nécessaire chaque hiver de le fermer et de le purger, ce qui implique de fournir en eau potable, tous les deux jours, le kiosque.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Les travaux suivants sont prévus pour la réfection des quais et leur réaménagement :

- Génie civil :
 - dégrappage de la totalité du bitume existant
 - repose d'un nouveau revêtement bitumineux sur la partie amont
 - création d'une chambre compteur sur le quai Ami Chessex pour le raccordement à l'eau potable
- Paysagiste :
 - réfection des plates-bandes amont et centrale
 - création de nouvelles plates-bandes côté amont
 - plantation de nouveaux arbres, arbustes et plantes vivaces
 - pose de pavés pour délimiter les zones
 - changement des corbeilles à déchets et pose d'une fontaine
 - fouille pour la pose d'un tube PN 40mm pour l'eau courante
 - pose d'un gravier argilo-calcaire, type Gras d'Eney sur le cheminement aval
- Réseau d'eau
 - raccordement sur le quai Ami Chessex
 - installation d'un réseau d'eau pour faciliter l'arrosage des quais
 - installation d'une fontaine à eau
 - Raccordement du Kiosque à l'eau potable

La Municipalité précise que le traitement des racines sera effectué par le paysagiste en procédant à la taille de certaines racines et à la réduction d'autres. Tout en gardant en tête que le but est de ne pas porter atteinte à la santé de l'arbre.



5. COUTS DES TRAVAUX

Les coûts suivants sont des estimations chiffrées par notre Directeur de travaux, après consultation des entreprises du secteur :

Génie civil			
• Travaux préparatoires (dégrappage)	CHF	61600.00	
• Traitement de HAP	CHF	57600.00	
• Revêtement bitumineux	CHF	31400.00	
• Chambre compteur, installation et taxes	CHF	20000.00	
Sous-total génie civil	CHF	170600.00	
Paysagiste			
• Installation de chantier	CHF	24000.00	
• Travaux de délimitation des surfaces	CHF	98700.00	
• Réfection de la plate-bande amont	CHF	9300.00	
• Réfection de la plate-bande centrale	CHF	33000.00	
• Plantation (arbres, arbustes et vivaces)	CHF	42800.00	
• Réfection du chemin aval	CHF	11300.00	
• Fouille pour l'eau courante	CHF	51200.00	
• Pose de poubelles, fontaine, chambre de visite	CHF	14800.00	
Sous-total paysagiste	CHF	285100.00	
Sanitaire			
• Pose d'un système d'arrosage et raccordement au kiosque	CHF	10500.00	
• Raccordement sur le quai Ami Chessex	CHF	5700.00	
Sous-total sanitaire	CHF	16200.00	
Divers			
• Coupe de deux arbres et mise à l'enquête publique	CHF	2500.00	
• Matériel pour la construction des bancs	CHF	8500.00	
• Location du domaine public à Montreux (coût estimatif)	CHF	5000.00	
Sous-total divers	CHF	16000.00	
Honoraires	Direction des travaux	CHF	12000.00
Sous-total général		CHF	499900.00
TVA	8.1% : CHF 477100.- 2.6% : CHF 22800.-	CHF CHF	38645.10 592.80



Sous-total		CHF	539137.90
Divers et imprévus	5%	CHF	26956.90
TOTAL	arrondi	CHF	566100.00

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux sera programmée suivant les disponibilités des entreprises mais si possible au printemps 2026.

7. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Il faudra abattre 2 arbres, qu'il faudra mettre à l'enquête publique, avec un plan de situation à fournir.

8. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

8.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'099'493.33. Au 4 février 2026, ils se montent à CHF 1'488'827.07.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 430'000.00. Nous avons effectué un emprunt à court terme de CHF 600'000.- renouvelable de 3 mois en 3 mois (taux 0.90%) afin de financer des investissements réalisés (préavis 03/2024 apurement bâtiment multi-générationnel par exemple) et en cours de réalisation.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 40 ans dès 2027.

8.2 Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 40 ans :

Intérêts et amortissement CHF 566'100.- x 3.66 % (système annuité fixe, taux d'intérêts 2%)	CHF	20'719.25
--	-----	-----------



8.3 Participation / subvention

Des subventions pour les plantations d'arbres, arbustes et la désimperméabilisation des sols sont accordées par la DGE (section nature dans le secteur bâti et nature).

Une participation à hauteur de 50% du tiers du coût total des travaux a été négociée avec le bureau Constantin.

8.4 Impact sur l'environnement

Une amélioration est apportée pour la faune et autres insectes avec une végétalisation et une arborisation plus importante des quais. L'écoulement des eaux de pluie et son absorption dans le terrain sont privilégiés ce qui permet de parer aux périodes de sécheresses en alimentant les systèmes racinaires des arbres.

8.5 Impact sur le personnel

Implication du service des forêts pour abattage de deux arbres et la fabrication des bancs. Le service voirie et espaces verts sera chargé de la réparation des murets, et de l'entretien des massifs fleuris dans les espaces en pierres existant.



9. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 20/2025 de la Municipalité du 2 février 2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection des quais,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réfection des quais,
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 566'100.00 TTC au maximum,
3. de financer cette dépense de CHF 566'100.00 par un emprunt bancaire ;
4. De prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 40 ans, conformément aux nouvelles normes MCH2.

Ainsi adopté par la Municipalité le 2 février 2026



Délégué municipal : Monsieur Ph. Andler, Conseiller municipal

